

Corrigé et barème – Réussir l'exercice d'EMC au brevet : la situation pratique

Méthode de l'exercice d'enseignement moral et civique : comprendre une situation pratique, répondre aux questions sur les documents, argumenter et proposer une action citoyenne

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 3^e

Exercice 1 – Nommer la notion en jeu

(4 pts)

- a) Un symbole de la République : le drapeau tricolore (le 14 juillet, fête nationale, en est un autre) ; ce n'est pas une valeur. (1)
- b) La liberté d'expression et ses limites : cette liberté n'autorise ni l'injure ni l'atteinte à la dignité et à l'image d'une personne, que la loi punit. (1)
- c) La justice : les citoyens participent à la justice rendue au nom du peuple français ; siéger comme juré est un devoir civique. (1)
- d) L'égalité : tous les citoyens doivent pouvoir accéder de la même façon aux services publics, quel que soit leur handicap. (1)

Le point clé — Un drapeau, Marianne ou le 14 juillet sont des symboles : les appeler « valeurs » est la confusion la plus sanctionnée.

Exercice 2 – Lire et prélever dans les documents

(4 pts)

- a) C'est un texte de loi : la loi du 9 décembre 1905, qui sépare les Églises et l'État (articles 1 et 2). (1)
- b) « La laïcité, ce n'est pas être contre les religions. » (1)
- c) Les adultes doivent être totalement neutres (ni religion ni opinion politique affichées) ; les élèves ne doivent pas porter de signe religieux ostensible, mais un signe discret leur est permis. (1)
- d) La liberté de conscience et le libre exercice des cultes. (1)

Méthode — La nature d'un document se lit dans son titre et sa source : « loi du 9 décembre 1905 » donne à la fois la nature, la date et l'objet.

Exercice 3 – Expliquer et relier les documents

(4 pts)

- a) C'est la liberté de croire, de ne pas croire ou de changer de religion, sans que personne puisse imposer un choix. (1)
- b) L'ordre public : les cultes s'exercent librement « sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public ». (1)
- c) L'État n'a pas de religion officielle, ne paie aucun ministre du culte et ne finance aucun culte : c'est la séparation des Églises et de l'État (hors régime particulier de l'Alsace-Moselle). (1)
- d) La loi de 1905 garantit la « liberté de conscience » ; or le document 1 montre qu'au collège personne ne peut obliger un élève à pratiquer ou à ne pas pratiquer, et que les adultes restent neutres : aucun élève ne subit de pression, chacun reste libre de ses choix. (1)

À retenir — « Montrer à l'aide des deux documents » exige un mot de liaison entre une règle (document 2) et son application concrète (document 1).

Exercice 4 – Corriger une copie

(4 pts)

- a) « Madame la Principale » : le discours s'adresse aux camarades de classe → « Chers camarades, ». (1)
- b) Le nom, le prénom, la classe et le nom du collège : il faut les supprimer et se présenter seulement comme « candidat au poste de délégué ». (1)
- c) « Voter est important, car c'est ainsi que chaque élève choisit ceux qui le représenteront au conseil de classe : c'est le principe même de la démocratie. » (1)
- d) Ce n'est pas la fraternité mais l'égalité (et la démocratie) : chaque électeur dispose d'une voix qui compte autant que celle des autres. (1)

Erreur fréquente — Destinataire oublié, copie signée, opinion sans argument, notion mal nommée : ces quatre fautes réunies suffisent à perdre la moitié des points de la question finale.

Exercice 5 – Question finale : rédiger un article

(4 pts)

- a) Rôle : un membre du CVC. Destinataire : les élèves de 6e. Forme : un article de journal de collège (15 à 20 lignes), sans signature nominative. Contenu imposé : ce que la laïcité garantit + ce qu'elle demande au collège + une action concrète. (1)
- b) 1. Accroche adressée aux élèves de 6e et rappel du 9 décembre (loi de 1905). 2. Ce que la laïcité garantit : la liberté de conscience (document 2). 3. Ce qu'elle demande au collège : neutralité des adultes, pas de signe ostensible, aucun refus de cours (document 1). 4. Action concrète et appel final. (1)
- c) « Chers élèves de 6e, le 9 décembre, c'est la journée de la laïcité : elle rappelle la loi du 9 décembre 1905, qui a séparé les Églises et l'État. Mais que veut dire « laïcité » dans notre collège ? D'abord, la laïcité protège votre liberté. La loi de 1905 affirme que « la République assure la liberté de conscience » : chacun est libre de croire ou de ne pas croire, et personne n'a le droit de vous obliger à pratiquer une religion, ni à l'abandonner. Ensuite, la laïcité demande quelque chose à chacun. Les adultes du collège sont neutres : ils ne montrent ni leur religion ni leurs opinions politiques. Les élèves ne portent pas de signe religieux ostensible, et aucun élève ne peut refuser un cours au nom de ses croyances. Ainsi, au collège, nous sommes d'abord tous des élèves, égaux en droits. Pour faire vivre ce principe, le CVC vous propose une action : pendant la semaine du 9 décembre, chaque classe de 6e réalisera au CDI une affiche « La laïcité, c'est. . . », à partir de situations de la vie du collège. Les affiches seront exposées dans le hall, et un jury d'élèves de toutes les classes choisira les trois plus claires. La laïcité, ce n'est pas être contre les religions : c'est ce qui nous permet de vivre ensemble, libres et égaux. Nous comptons sur vous ! — Un membre du CVC » (1)
- d) L'action est ouverte à tous les élèves, quelles que soient leurs convictions, et ne met en avant aucune religion. Elle fait comprendre un principe commun, sans chercher à convaincre quiconque de croire ou de ne pas croire. (1)

Conseil de correcteur — Un bon article de fin d'exercice cite au moins un document avec précision, s'adresse sans cesse à son destinataire et se termine par une proposition datée, située et ouverte à tous.